

2018/06/18

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, lundi le **18 juin 2018** à 10 h 25, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et les conseillers :	Ginette Caza,	district 1
	Heather L'Heureux,	district 2
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Lyne Viau

.....
Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.
.....

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance extraordinaire est ouverte à 10 h 25 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

210-2018

ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROJET DE L'ÉCOLE DE FOUILLE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT qu'une entente de développement culturel 2017-2020 signée entre la MRC du Haut-Saint-Laurent et le ministère de la Culture et des Communications prévoyait la réalisation d'une action par l'Université de Montréal pour la tenue d'écoles de fouille sur le site Isings (Objectif 1, action 1 tel que détaillé à l'Annexe A de l'entente pour 2018) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet désire verser une aide financière à l'Université de Montréal afin de participer financièrement à l'organisation des écoles de fouille d'un montant de 4 500.00 \$ pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet deviendra, par rétrocession, le partenaire mandataire de l'entente de développement culturel pour la réalisation de l'action mentionnée ci-haut pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet, en tant que partenaire mandataire, devra également utiliser l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications de 4 500.00 \$ prévue à l'entente de développement culturel aux fins de la réalisation de l'action mentionnée ci-haut.

Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser une aide financière de 4 500.00 \$, en plus de la contribution financière du ministère de la Culture et des Communication à l'Université de Montréal dans le cadre de l'organisation des écoles de fouilles en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2018.

Code budgétaire : 02 70259 493

Adoptée

2018/06/18
211-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le maire demande la levée de la séance extraordinaire.
Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza, de lever la séance extraordinaire.
Il est 10 h 30.

Gino Moretti
Maire

Lyne Viau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.